

ABONNEMENTS
 Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 610 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ
 ANNONCES :
 Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 25 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

Renvoi „en douce“ du décret concernant le traitement du personnel enseignant !

Nouvelles du jour

La première partie de la session du Grand Conseil s'est terminée samedi. Une session prorogée a été d'ores et déjà fixée au 24 janvier.

Vendredi, après le vote « sur commande » du groupe conservateur sur l'entrée en matière du décret concernant le traitement du personnel enseignant, on avait commencé l'étude article par article. On s'était arrêté au huitième.

Chacun pensait que, samedi matin, on activerait l'étude de ce décret et qu'on le voterait, non seulement en première, mais aussi en deuxième lecture. La commission — disons plutôt le groupe conservateur, car dans cette affaire des consignes très strictes ont été données — avait en effet déclaré au Grand Conseil qu'elle demanderait l'urgence. Or, samedi matin, on ne vit rien venir...

Dans le groupe majoritaire, on ne parvenait pas à dissimuler l'indécision et l'embarras. Les langues — cadencées jusqu'alors — se déliaient un peu et ceux qui, dans ce parti, s'étaient montrés adversaires du projet mais qui respectaient la discipline de fer imposée, pouvaient confier leurs impressions dans une atmosphère soudain détendue. Que s'était-il donc passé entre le vendredi et le samedi pour que l'on aiguille brusquement le décret sur une voie de garage ?

Les quelques privilégiés tenus au courant des délibérations par le « Nouvelliste » auront sans doute déjà trouvé la réponse à cette question dans le nouvel Evangile conservateur valaisan : ordre du jour trop chargé ou autres foutaises de ce genre.

Quant aux autres, il ne leur faudra pas longtemps pour comprendre que, devant la vague de fond provoquée par ce décret parmi le peuple, même les plus enrégés du régime ont dû se rendre à l'évidence que le renvoi, demandé à plusieurs reprises par l'opposition au Grand Conseil et refusé chaque fois par le vote massif du groupe conservateur, était la solution de sagesse qui s'imposait.

Allait-on devoir avouer, après une semaine d'obstination forcenée, que cette exécutable opposition avait raison ? Pensez donc ! C'eût été faire preuve d'une faiblesse inconcevable.

C'est alors que, pour tenter de sauver la face, on mit à l'ordre du jour de samedi des objets divers, que l'on traite en toute tranquillité, dans une atmosphère de vacances. Plus question du fameux décret : l'ordre du jour ayant pris toute la matinée, le président Barras pouvait souhaiter à tout le monde de bonnes fêtes de fin d'année et un heureux retour au foyer.

Si le parti radical avait eu la plus légère intention de « politiser les débats », comme l'écrivaient à jets d'encre continus les corniauds du régime, il serait bien placé aujourd'hui pour chanter victoire. Mais la vérité est que le groupe radical, que tous les radicaux valaisans n'ont pas pu donner la main à un projet qui non seulement ne favorise en rien le progrès de l'enseignement mais freine, au contraire, l'élan vers la scolarité annuelle que voulait déclencher l'initiative des instituteurs des villes en 1953.

Qu'il soit clair, une fois pour toutes — et ceci a d'ailleurs été reconnu formellement au Grand Conseil par M. Gross lui-même — que le groupe radical ne s'oppose nullement à un traitement convenable des instituteurs et que ses interventions n'ont qu'un seul et unique but : améliorer l'enseignement, réformer une foule de points qui gênent cette amélioration, construire une école valaisanne claire, harmonieuse et libérée de toute autre préoccupation que celle de l'instruction des enfants.

Voilà pourquoi les radicaux ont donné spontanément la main à l'initiative des instituteurs des villes offrant toutes les garanties de cette recherche d'une amélioration de l'enseignement tout en consolidant la position matérielle des seuls professionnels de l'enseignement primaire que compte le Valais.

Voilà pourquoi, par contre, les radicaux n'ont pas voulu que cette initiative, par la jalousie et le chantage des non bénéficiaires, soit transformée en une machine infernale visant un tout autre but et se retournant, en définitive, contre les initiateurs puisque ceux-ci, par le fameux décret, recevront un traitement INFÉRIEUR à celui qu'ils touchaient jusqu'ici !

Ceci dit — et nous espérons n'avoir plus besoin d'y revenir — nous aurons tout loisir d'étudier cette question que nous voulons traiter à fond car le peuple — auquel on ne veut pas soumettre le décret — doit savoir exactement à quoi s'en tenir.

Les témoignages ne nous manquent pas : nous recevons une telle pluie de protestations, de calculs, d'exemples à l'appui de l'absurdité de ce fameux décret que nous demandons d'ores et déjà à ces collaborateurs bénévoles de faire preuve de patience : le « Confédéré » est beaucoup trop petit pour donner satisfaction à tout le monde à la fois.
 g. r.

L'intervention de M. Voutaz sur le décret concernant le traitement du personnel enseignant

L'entrée en matière sur ce fameux décret a duré toute une matinée au Grand Conseil. L'opposition avait eu à cœur d'étudier soigneusement la portée et les conséquences du projet et c'est ainsi qu'elle avait acquis la conviction que non seulement il n'apportait rien de constructif au progrès de l'enseignement en Valais mais que les charges financières qu'il entraînait étaient en désaccord avec la situation du canton et que, d'autre part, il était illégal. Plusieurs députés radicaux démontrèrent à l'évidence ces divers points. Pour aujourd'hui, nous publions ci-dessous l'intervention de M. Ernest Voutaz, consacrée plus particulièrement à l'incidence financière du décret. La voici :

Monsieur le Président,
 Messieurs les Députés,

De tout temps le groupe radical-démocratique du Grand Conseil a témoigné, à juste titre, aux problèmes de l'école l'intérêt le plus vigilant. Nous avons consulté des documents remontant aux délibérations concernant la loi sur l'enseignement primaire de 1930. Nous avons, aussi gardé un souvenir assez précis de celles ayant conduit à la loi de 1946. Et nous en avons conclu que si les propositions faites par l'un ou l'autre représentant de la minorité radicale, celles concernant la durée annuelle de la scolarité notamment, avaient rencontré un meilleur écho, la loi de 1946 aurait réellement marqué un progrès dans l'enseignement et l'instruction de notre jeunesse.

Le message du Conseil d'Etat à l'appui du projet de décret qui nous est soumis, décret fixant le traitement du personnel enseignant, traite de l'école, de ses buts, de la mission du maître, etc., en des phrases d'inspiration, ma foi, fort distinguées. Elles auraient trouvé leur vraie place dans un message concernant la révision de la loi sur l'enseignement primaire et tout particulièrement de l'art. 22 fixant à 6 mois, dans la règle, la durée annuelle de la scolarité, et du chapitre XVI traitant de l'école normale, pour ne citer que ces deux points.

Mais, quelles qu'en soient les garnitures et son

● Un coup d'Etat s'est déroulé paisiblement en Egypte où le Conseil de la révolution a décidé de destituer le général Naguib de toutes ses fonctions. Celle-ci ont été attribuées au colonel Nasser. On accuse notamment le général Naguib d'avoir été au courant du complot des Frères musulmans et d'être demeuré passif.

● Le président Mendès-France est arrivé au Canada. A la fin de la semaine, il se rendra aux Etats-Unis où il aura des entretiens avec le président Eisenhower.

● Le MRP (conservateur) a pris une décision hostile à la ratification des accords de Paris. On sait que l'Assemblée nationale va se prononcer prochainement sur cet objet.

● Une note de Moscou a été remise à tous les Etats européens et aux Etats-Unis. Elle propose une conférence le 29 novembre pour examiner un projet de sécurité collective de l'Europe. Dans les capitales alliées, cette note est considérée comme une manœuvre visant la non-ratification des accords de Paris.

● A Singapour, est décédé un indigène qui avait atteint l'âge de 151 ans. Le défunt jeûnait régulièrement chaque lundi et chaque jeudi.

● A Paris, est décédé à l'âge de 42 ans, M. Jacques Fath, l'un des plus célèbres grands couturiers du monde.

Chrétiens-sociaux (M. R. P.) et communistes de France

M. Mendès-France a obtenu la confiance du Parlement par 320 contre 207. Les opposants comprennent 99 voix communistes et 67 M.R.P. Le groupe de ceux-ci subit un certain désarroi par la hargne que le plus grand nombre d'entre eux témoignent au chef radical du gouvernement. Et cela parce qu'il a réussi là où les chefs du M.R.P. avaient échoué dans la politique étrangère. Il est significatif de noter qu'à propos du dernier vote de confiance le groupe des chrétiens-sociaux à la manière française a décidé de s'y opposer contre l'avis de ses deux membres les plus éminents, MM. Robert Schumann et G. Bidault, ancien ministre des Affaires étrangères. Le premier avait proposé la confiance et le second l'abstention. Résultat : 67 votèrent contre, 6 pour, 6 n'ont pas pris part au vote et 2 se sont abstenus. Une débânde, quoi !

habile présentation, la question dont nous avons à discuter présentement reste en réalité d'ordre purement matériel, d'une importance indéniable pour les trois parties en cause, le canton, les communes, le personnel enseignant.

Qu'en est-il quant à la répercussion du projet sur les finances cantonales et ses incidences lointaines ? Points sur lesquels le message, si on ramène à leur juste portée les envolées vers les hautes sphères de l'esprit, ne réussit pas à justifier une augmentation massive, impressionnante, des traitements du personnel enseignant.

Si nous consultons les comptes de l'exercice 1953 nous relevons, sous « écoles primaires » — traitements et allocations familiales du personnel enseignant — une dépense de fr. 2.373.675.— allocations de renchérissement, fr. 584.503.— cours complémentaires . . . fr. 147.842.— Ensemble fr. 3.106.020.—

Si donc l'incidence financière se solde, selon le message du Conseil d'Etat, par une dépense supplémentaire à charge du canton et des communes de fr. 1.346.726.—, nous trouvons que le personnel enseignant bénéficierait d'une augmentation de son traitement de 43 % ; que les traitements du personnel enseignant absorberaient à eux seuls le 33 % du produit des impôts cantonaux ; et, coïncidence, que la majoration de 10 % des taux de l'impôt cantonal proposée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (tractanda n° 3), projet que l'on nous a dit être momentanément retiré sur pressions extérieures, n'aurait que couvert, à quelques francs près, l'ascension spectaculaire des traitements du personnel enseignant. Et, Messieurs, soit dit en passant, si une telle ascension réussit, nous ne voyons pas quels arguments valables le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourraient opposer à la prise en considération d'une revendication analogue provenant du personnel général de l'Etat, de la gendarmerie, du corps professoral, etc., etc.

Mais, qu'en est-il au vrai de la charge nouvelle imposée à l'Etat, selon le message, à notre avis sous-estimée ? Ne sont pas comprises, du moins le message ne le mentionne pas :

1. La dépense supplémentaire afférente aux remplacements, service militaire, maladie, etc., environ fr. 20.000.—

2. Les cotisations AVS, environ fr. 22.000.— et celles provenant des modifications au projet de décret que proposera la commission :

Art. 11 c : majoration de 10 à 15 fr. de la prime annuelle des maîtres des cours complémentaires, environ fr. 5.000.—

Ceci ajouté aux fr. 1.196.726.—, nous constatons finalement que, dès la première année déjà, le projet coûtera à la Caisse d'Etat, sans parler de la part des communes, mais compte tenu des répercussions non énumérées qui pèseront sur d'autres rubriques du budget et de compte, environ fr. 1.250.000.—.

Les données nous manquant, nous n'avons pas pu faire de calculs pour établir la progression annuelle des dépenses qui sera enregistrée du fait de l'accession au traitement maximum en dix ans et du recul de l'accession à la retraite ajournée à 63 ans. Mais qu'il me suffise de dire qu'elle sera considérable, et j'estime que, dans peu d'années, le coût total de l'opération ne se chiffrera pas à moins de fr. 1.500.000.—.

Le gouvernement s'est-il préoccupé de savoir comment il résoudreait le problème financier ? Cela ne paraît pas être le cas. Mais il est bon que je rappelle qu'au Grand Conseil un budget non équilibré n'a pu lui être présenté qu'après que la commission eût usé d'une telle gymnastique comptable que cette pratique a été qualifiée par plusieurs députés, des plus compétents en la matière, d'artifices et de camouflage.

MM. les députés Clavaz et Gérard Perraudin ont pu démontrer que si le budget avait été sincère, il aurait accusé un déficit minimum de 2 millions.

M. le député Dellberg allait beaucoup plus loin. Je ne pense donc pas que l'impératif de la salubrité des finances l'ait préoccupé. Faut-il rappeler l'impécuniosité de la bourse de l'Etat et le départ de la course à la recherche de recettes nouvelles ?

Voir les postulats tendant à la révision de la loi des finances — à peine entrée en force :

1. A la préparation d'une loi sur l'imposition des successions ;
2. « Idem » sur la plus-value des biens immobiliers ;
3. « Idem » sur la révision des taxes cadastrales.

Monsieur le Président, Messieurs les députés, Qu'en est-il de la situation matérielle actuelle du personnel enseignant ?

L'impécuniosité de la Caisse d'Etat ne serait pas, à elle seule, une raison suffisante pour refuser de réviser raisonnablement les traitements si la justification en était apportée, mais qui n'atteindrait cependant pas une ampleur telle que

(Suite en page 4.)

BANQUE DE MARTIGNY CLOUIT & C^{ie} S. A.

Maison fondée en 1871

MARTIGNY

Maison fondée en 1871

BONS DE DÉPOTS à 3 ans et à 5 ans
CARNETS D'ÉPARGNE nominatifs ou au porteur : 2,50%

COMPTES COURANTS A VUE
 Les dépôts d'épargne bénéficient du privilège légal

LE DIMANCHE SPORTIF

CHAMPIONNAT SUISSE

Ligue nationale A

Chaux-de-Fonds — Young Boys	7-2
Fribourg — Lausanne	1-2
Grasshoppers — Chiasso	7-0
Granges — Bellinzone	0-1
Lugano — Bâle	2-3
Servette — Lucerne	2-1
Thoune — Zurich	0-3

Comme il fallait s'y attendre, nous n'enregistrons pas de grande surprises, les équipes de tête ayant gagné. Quant aux autres, la balance pouvait facilement pencher d'un côté ou de l'autre. Nous devons cependant relever les nettes victoires de Chaux-de-Fonds et des Grasshoppers; par contre celles de Lausanne et de Servette furent plus pénibles.

Ligue nationale B

Berne — Young Fellows	0-1
Blue Stars — Saint-Gall	6-1
Locarno — Bienne	0-3
Malley — Cantonal	3-4
Nordstern — Winterthur	0-2
Schaffhouse — Urania	2-3

Ici également, le trio de tête (Bienne, Urania et Winterthur) a surmonté avec succès les obstacles du jour. Urania, pour sa part, a eu la tâche délicate d'éliminer chez lui un outsider éventuel. Le derby romand Malley-Cantonal a vu une victoire inattendue des Neuchâtelois.

Première ligue

Aigle — La Tour	3-0
Boujean — Union	1-0
Forward — Sierre	1-0
Martigny — Montreux	0-2
Sion — Monthey	3-0
Vevey — Central	2-0

Plusieurs surprises sont à l'ordre du jour dans ce groupe : tout d'abord, la victoire de Montreux, qui réussit à surprendre Martigny dans son fief; ensuite la défaite du leader contre le F.C. Sion; puis la nette victoire d'Aigle sur La Tour et enfin le succès obtenu par Forward aux dépens de Sierre, qui avait trois matches consécutivement. Fait extraordinaire, pas un vaincu n'a réussi à sauver l'honneur. Boujean bat de justesse U.S. Lausanne et Central subit un nouvel échec face à Vevey.

	J.	G.	N.	P.	P.	C.	Pts
Montreux	9	5	3	1	17	9	13
Sion	8	5	1	2	19	14	11
Monthey	8	5	1	2	13	9	11
Boujean	8	4	2	2	13	13	10
Martigny	8	4	1	3	18	11	9
Sierre	8	4	—	4	10	6	8
Vevey	8	2	4	2	10	10	8
Forward	8	2	4	2	12	16	8
Union	9	2	3	4	13	15	7
Aigle	8	1	3	4	11	19	5
La Tour	7	2	—	5	11	15	4
Central	7	1	—	6	9	19	2

Deuxième ligue

Sierre II — Saxon	3-1
Vignoble — Lutry	0-2
Saint-Léonard — Pully	1-0
Saint-Maurice — Viège	3-1
Chaillly — Stade-Lausanen	3-1

Non seulement Sierre II élimine un dangereux rival, mais il bénéficie encore de l'échec subi par Stade Lausanne à Chaillly. Sa situation est donc tout ce qu'il y a de plus confortable puisqu'il compte maintenant 5 points d'avance. Relevons aussi la victoire de Saint-Léonard, qui cède la lanterne rouge à Chippis.

Troisième ligue

Chamoson — Sion II	0-4
Grône — Riddes	1-3
Châteauneuf — Rarogne	4-0
Monthey II — Muraz	2-1
Vernayaz — Dorénaz	5-2
Fully — Bouveret	5-2
Vouvry — Leytron	2-0

Groupe I. — A l'instar de Sierre II en deuxième ligue, Sion II gagne son match et voit son classement mieux assuré du fait de la défaite de ses deux concurrents immédiats Grône et Rarogne.

Groupe II: Ici aussi, Vouvry bat un concurrent et creuse l'écart avec Martigny II.

Quatrième ligue

Lens II — Brigue II	4-6
Steg — Rarogne II	1-1
Chippis II — Montana	2-2
Salquenen — Viège II	3-0
Châteauneuf II — Riddes II	3-2
Grimisuat — Conthey	4-2
Ardon II — Lens	3-1
Saint-Léonard II — Ayent	4-3
Fully II — Evionnaz	4-2
Collombey — Martigny III	4-1
St-Gingolph II — Troistorrents	0-3

Les leaders des trois groupes conservent leur position, soit Steg, Châteauneuf II et Collombey.

Montreux nouveau « leader »

Sierre II possède une avance confortable Sion II et Vouvry en bonne posture

JUNIORS A

Groupe interrégional

Sierre — Stade Nyonnais	3-0
Monthey — International	5-0
Sion — E.S. Malley	1-4

Sierre et Monthey font honneur à leur réputation alors que Sion succombe devant Malley.

Deuxième série

Sierre II — Chippis	1-2
Saint-Léonard — Viège	3-2
Salquenen — Grône	3-4
Chamoson — Vétroz (forfait)	3-0
Ardon — Châteauneuf	1-4
Conthey — Sion II	1-3
Saxon — Martigny	2-2
Riddes — Fully	1-2
Saxon II — Leytron	2-1
Muraz II — Monthey II	2-1
Vernayaz — Saint-Maurice	0-7

Groupe I. — Grône rejoint Viège en tête.

Groupe II. — Chamoson bénéficie d'un forfait et garde le commandement.

Groupe III. — Saxon et Martigny ont partagé l'enjeu. Saxon reste premier.

Le redressement s'affirme

SION — MONTHEY

3 - 0

(mi-temps 2-0)

Ce derby, le plus vivant que nous ayons vu cette saison, s'est disputé sur un terrain en bon état, par un temps splendide et devant près de 2000 spectateurs. Bon arbitrage de M. Stauffer, Renens. Voici les équipes, dont le jeu resta toujours correct (qu'il est loin le temps où les valaisans émailaient leurs rencontres de nombreuses charges grossières; nous leur en savons gré) :

Sion : Panhard; Christen, Héritier, Karlen; Théoduloz II, Barberis; Siggen, Troger, Mathey, Gillioz, Balma.

Monthey : Arluna; Tozzini, Peyla; Coppex, Giannetti, Martin; Bandi, Ondario, Anker, Denando, Défago.

A la 2e minute déjà, se produit un petit coup de théâtre, puisqu'un tir pas très puissant de Troger termine sa course au fond des filets, sur une mésentente entre Tozzini et Arluna. Ce but va-t-il couper les ailes aux visiteurs ou au contraire les inciter à attaquer sérieusement. Notre impression est assez mitigée à ce sujet, car Monthey, sans baisser directement les bras, donne l'impression de se laisser manœuvrer trop facilement. Le mal ne provient pas uniquement du but encaissé. Tout d'abord, l'équipe paraît encore fatiguée du match de dimanche dernier contre Servette. Puis Monthey manque à l'appel. Mais ce n'est pas tout, les hommes ne disputent pour ainsi dire aucune balle, leurs actions manquent de conviction.

Sion, au contraire, affiche un moral neuf: il lutte avec décision et attaque à outrance. Durant les vingt premières minutes, Panhard n'a pour ainsi dire qu'un coup franc à retenir, tandis que son vis-à-vis a du travail plein les bras. A la 23e minute, l'excellent Arluna devra pourtant s'avouer vaincu sur un tir de Balma, très bien servi par le jeune Troger. Cette phase restera la plus belle du match. Peu après, Anker, blessé, quitte le terrain, Bernasconi le remplacera juste avant le repos. Ceci n'est naturellement pas fait pour arranger les Montheysans, parmi lesquels seuls Denando et Martin (de loin) essaient quelques fois le but. Bandi pour sa part tire lamentablement un coup franc accordé à proximité du corner. Par contre, Siggen, Gillioz, Troger, et Mathey mettent Arluna à forte contribution.

Six minutes après la reprise du jeu, Balma bien lancé par Siggen s'en va marquer le 3e but. A ce moment là, Monthey devrait jouer le tout pour le tout afin d'essayer de rattraper le score. Mais les Sédunois continuent leur pression. La latte vient plusieurs fois au secours du gardien visiteur, qui effectue cependant plusieurs arrêts de classe et évite certainement une défaite plus sévère à son équipe. A la 23e minute, une jolie descente de Monthey échoue de justesse. Une minute plus tard, Panhard retient un puissant coup franc. Puis Arluna met en corner un essai de Troger. Il retient bien le coup de coin. Théoduloz II et Barberis tentent le but à leur tour, la balle sort chaque fois de justesse. Durant les dernières minutes, les « rouge et noir » essaient en vain de sauver l'honneur.

La victoire du F.C. Sion est amplement méritée, par contre la prestation des Bas-Valaisans a déçu. P. M.

Martigny — Montreux

0 - 2

Il fait un temps magnifique lorsque les deux équipes entrent sur le terrain sous les ordres de M. Meister (moyen).

Elles jouent dans la composition suivante :

Montreux : Malfanti; Pfenniger, Genevaz; Truand, Kobi, Choppard; Demierre, Blondel, Hartmann, Baertschi, Degaudens.

Martigny : Contat; Mudry, Bochatay; Pellouchoud, Meunier, Giroud I; Remondeulaz, Sarrafin, Giroud II, Abbet, Gollut.

Les locaux jouent avec Contat et Bochatay dont le rétablissement nous réjouit. Rausis est sur la touche. Est-il blessé ?

Le match commence à l'avantage des locaux et l'on peut s'étonner que rien ne soit marqué tant la domination locale est évidente. Il est certain que l'exil de Gollut à l'aile gauche n'est pas pour lui donner la confiance indispensable à un goalgetter de sa classe. Le laisser plus longtemps à l'aile gauche sera le plus sûr moyen de lui enlever l'enthousiasme qui lui reste et la technique du marqueur de but. Cela d'autant plus qu'un Giroud si désireux soit-il de marquer, manque par trop de discipline de jeu, et d'esprit de sacrifice et d'équipe pour remplacer avantageusement Gollut. Certes Gollut prête parfois le flanc à la critique en ne travaillant pas assez mais il ne faut pas oublier que l'on ne demande pas à un cheval de course de tirer un tombereau. Exiger de lui de préparer et en plus de marquer des buts, c'est excessif.

Cette critique qui peut paraître dure n'a qu'un objectif: aider bien modestement à préparer des victoires remportées à la suite de beau football.

M.

FORWARD — SIERRE

1 - 0

La première mi-temps fut marquée par une nette supériorité sierroise. Mais dans la zone des réalisations, les avants ne surent pas exploiter les occasions ou se heurtèrent à un Pastore en grande forme.

Les Vaudois demeurent dangereux pour les meilleurs. Ils surent se reprendre après avoir subi la loi de l'adversaire et obtinrent le but de la victoire par un coup de tête de Eicher.

Sierre a joué avec cœur et a manqué de peu de remporter un, sinon deux points de son difficile déplacement.

St-Léonard — Pully 1-0

Décisive pour les locaux, cette partie a été suivie par une jolie chambrée. St-Léonard a le coup d'envoi. Au cours de la première mi-temps, plusieurs occasions sont gâchées de part et d'autre, mais rien ne sera marqué.

Après le repos, les Léonardins sont déchaînés, mais n'arrivent pas à concrétiser leur supériorité parce qu'ils font preuve de trop de nervosité. Il faudra attendre la 15e minute, pour voir leur centre-avant marquer l'unique but de la partie, sur échappée.

Ce résultat reflète fidèlement la physionomie de la partie et montre bien l'âpreté de la lutte. Bravo St-Léonard, et continuez sur cette lancée!

Vernayaz — Dorénaz 5-2

Bonne prestation d'ensemble des joueurs locaux, qui firent de jolies choses mais ne furent jamais inquiétés sérieusement par leurs adversaires, très faibles. A la mi-temps, le score était déjà de 3 à 0. Bon arbitrage de M. Schuttel, Sion.

Châteauneuf — Rarogne 4-0

La première mi-temps fut assez équilibrée et le repos intervint sur le résultat de 0-0. Par la suite, les locaux se montrent supérieurs et marquent coup sur coup, par Schrøeter, F. Germanier, (2) et R. Germanier.

Le résultat paraît un peu sévère pour les visiteurs qui firent mieux que de se défendre. Ils eurent peut-être le tort de trop vouloir forcer au début. Ils payèrent ensuite leur effort inconsidéré. Bon arbitrage de M. Grandchamp, Vevey.

Châteauneuf II — Riddes II 3-2

Cette partie fut vraiment médiocre et vit une victoire relativement chanceuse des locaux, qui durent se priver des services des frères Morard.

Les résultats du SPORT-TOTO

LES TIPS JUSTES

1 2 1 2 2 2 2 1 2 2 2 2

Sion jun. — Malley jun. 1-4

Les Lausannois ont amplement mérité leur victoire, mais il faut dire, à la décharge des Sédunois, qu'ils ont passablement remanié leur équipe, donnant l'occasion, à de nouveaux joueurs de faire leur preuve. N'est-ce pas là, avant tout le but du mouvement des juniors. C'est de Kalbermatten qui sauva l'honneur.

St-Léonard jun. — Viège jun. 3-2

Les jeunes Léonardins ont réussi le magnifique exploit d'infliger à Viège sa première défaite. A part la question des deux ailiers, qui est à revoir, l'équipe locale a fait une excellente impression. A la mi-temps, elle menait par 2 à 0.

Vernayaz jun. - St-Maurice jun. 0-7

Supériorité écrasante des visiteurs, qui en dit long sur leurs possibilités.

AVEC NOS HOCKEYEURS

Les Clubs affiliés à la L. S. H. G. de la Sous-région Valais ont tenu leur réunion d'automne au carnotzet de l'Hôtel de la Planta, sous la présidence de M. F. Berra, Champéry, que nous félicitons de son bon travail.

Tous les clubs étaient représentés par un et même plusieurs membres, sauf celui de Saxon, qui persiste à garder le silence.

M. Berra salua notamment MM. E. Viscolo et W. Hoch, membres d'honneur, ainsi que les représentants de la presse, avec lequel il entretient de bonnes relations.

La partie administrative a été promptement liquidée. Le cours de juniors aura de nouveau lieu à Champéry (pour le Bas-Valais) et à Viège (pour le Haut-Valais). De plus, le tournoi des juniors sera éventuellement remplacé par un championnat avec matches aller et retour si le nombre d'équipes inscrites est suffisant. Le cours d'arbitrage a eu lieu le 7 novembre, à Sion. Malheureusement, plusieurs clubs n'avaient pas délégué tous les représentants requis, soit un par équipe inscrite. Le tournoi des vétérans sera remplacé par une coupe-défi, c'est-à-dire que le détenteur de la coupe pourra être mis au défi dans les 10 jours qui suivent sa victoire. La finale de l'année dernière reste à jouer entre Viège et Montana. Ce match aura lieu le 10 janvier 1955.

Cette année nous aurons 2 équipes en ligue nationale B (Viège et Montana), 5 en série A (Martigny, Saas-Fee, Sierre, Sion et Zermatt, Brigue ayant dû retirer son équipe pour des raisons financières) et 12 équipes en série B, qui seront réparties en 3 groupes de 4. Nous publions d'autre part le calendrier pour la série A, celui de la série B paraîtra plus tard.

Pour terminer, M. E. Viscolo propose de faire disputer un tournoi à trois, doté d'une coupe et destiné à désigner le champion valaisan absolu. Ce tournoi réunirait les deux équipes de ligue nationale B et le champion valaisan de série A. Le comité est chargé de son organisation par l'assemblée.

La saison de hockey sur glace va certainement au-devant d'un nouveau succès si les conditions atmosphériques permettent son déroulement normal. P. M.

TABLEAU DES MATCHES DE SERIE A

19. 12. 54	Saas-Fee - Sierre
25. 12. 54	Zermatt - Martigny
26. 12. 54	Zermatt - Sion
26. 12. 54	Martigny - Saas-Fee
27. 12. 54	Sierre - Martigny
30. 12. 54	Saas-Fee - Sierre
1. 1. 55	Saas-Fee - Zermatt
2. 1. 55	Zermatt - Saas-Fee
2. 1. 55	Martigny - Sion
6. 1. 55	Zermatt - Sierre
9. 1. 55	Sion - Sierre
13. 1. 55	Sion - Saas-Fee
15. 1. 55	Sierre - Zermatt
16. 1. 55	Sierre - Saas-Fee
16. 1. 55	Sion - Zermatt
19. 1. 55	Sierre - Sion
19. 1. 55	Martigny - Zermatt
23. 1. 55	Saas-Fee - Sion
23. 1. 55	Martigny - Sierre
30. 1. 55	Sion - Martigny

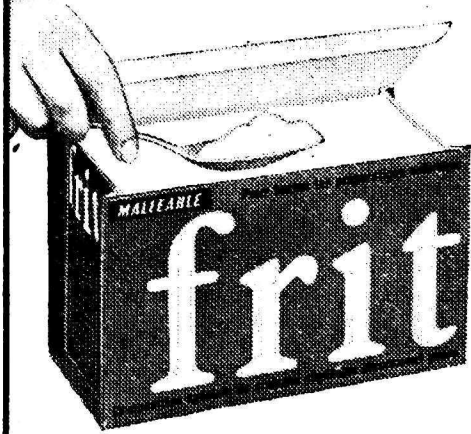
SUR LES STADES, LES PISTES ET LES ROUTES...

- Pour la Coupe suisse (match à rejouer), à Berthoud, Yverdon a battu Berthoud par 4 à 2. Yverdon se rendra donc à Bienne, le 5 décembre.
- A Lausanne, l'entente Lausanne-Grasshoppers a tenu tête à l'équipe Dynamo-Moscou, en faisant match nul 1 à 1.
- A Budapest, la Hongrie a battu l'Autriche par 4 buts à 1, malgré l'apparition de quatre nouveaux joueurs. Résultat à la mi-temps: 1-1.
- Samedi, à Berne, une sélection suisse a battu une équipe de la RAF canadienne, par 7 à 1.
- Hier, à Neuchâtel, au cours du match revanche, les Suisses ont gagné par 6 à 3.
- Samedi soir, à Milan, le Français Humez (challenger) a battu l'Italien Mitri, champion d'Europe par k. o. technique au 3e round.

Nouvel enthousiasme ... pour tout ce que vous cuisinez !

Rendez tous vos repas plus fins, plus délicats, plus alléchants en utilisant FRIT! FRIT est une toute récente nouveauté qui se différencie totalement des autres graisses. Elle allie, de façon heureuse, une qualité irréprochable à un emploi universel. Délicieusement blanche, fraîche et pure, cette composition spéciale de

graisses végétales de haute qualité est des plus nutritives - et pourtant facilement assimilable par l'organisme. Et pensez-y: FRIT est merveilleusement malléable, donc facile à doser et profitable! Utilisez FRIT pour rôtir, étuver, cuire à l'étouffée, au four... et goûtez! Quelle différence! Tout est meilleur, plus fin, plus appétissant... Faut-il donc s'étonner que la ménagère désireuse d'être bonne cuisinière et soucieuse en même temps du bien-être des siens lui porte un tel enthousiasme!



Un produit ASTRA

si fine, si légère...
si bonne pour tout
ce que vous cuisinez!



Admise par la Société suisse pour la santé du peuple.

«Votre ligne personnelle votre bien-être!»

Et voici une recette qu'il vous faut essayer avec FRIT!

Croûtes au fromage garnies de tomates
Dorer de chaque côté dans un peu de FRIT des tranches de pain anglais. Les recouvrir d'une mince couche de fromage et de 2-3 tranches de tomate disposées comme des tuiles. Assaisonner, saupoudrer de persil haché et répartir dessus quelques flocons de FRIT. Mettre les tranches au four chaud jusqu'à ce que le fromage fonde et que les tomates soient tendres.



A bureau moderne, bon travail!

Nous offrons un grand nombre de meubles spéciaux (bureaux, tables de dactylo, chaises, classeurs verticaux, boys, etc.) pour les chefs, les comptables et les secrétaires.

Un modèle particulièrement pratique est le bureau RUF avec partie médiane abaissable, grâce auquel on peut placer une machine comptable à écrire à la hauteur d'une table de dactylo.

Conçus de façon à répondre aux exigences des personnes éprises d'ordre, les meubles de bureau RUF permettent de travailler rationnellement, avec le minimum de dérangement. Nous vous enverrons volontiers sur votre demande, nos prospectus spéciaux.

ORGANISATION RUF
Lausanne, 15 rue Centrale, Tél. (021) 22 70 77

Ce n'est pas par la baisse du prix du lait que l'on est parvenu à enrayer la surproduction laitière

Le Conseil fédéral a donc ramené le prix du lait à son niveau de l'hiver 1953-1954, sans l'y ramener. C'est-à-dire qu'il a décidé qu'un centime de plus serait versé au producteur jusqu'au 1er mai 1955, tout en maintenant le prix de base à 38 ct. Et l'ambiguïté d'une telle mesure a déçu plus d'un milieu paysan, qui aurait désiré voir l'Autorité fédérale rapporter sans équivoque possible la mesure prise le printemps passé. On ne pouvait cependant demander à celle-ci d'opérer une aussi rapide volte-face, et nous, pensons qu'il y aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître l'évidente bonne volonté qui a été mise à réparer l'injustice commise envers l'agriculture en décrétant une baisse du prix du lait.

Mais ce qu'il convient de relever également, c'est qu'une telle mesure a complètement manqué le but qu'elle était sensée permettre d'atteindre. « Si l'on produit trop de lait, nous assurait-on, c'est qu'il est trop bien payé. Donnez-en un prix moins élevé, et vous aurez enrayer la surproduction ». C'est ce que l'on a fait, et qu'est-il arrivé? Loin de diminuer, la production laitière s'est accrue, par rapport à l'année précédente, de 5,6% en mai, de 1,2% en juin, de 5,5% en juillet et de 3,3% en août. C'est en septembre seulement que l'on a enfin pu constater une diminution de 2,1%. Et celle-ci — le communiqué officiel lui-même le reconnaît — est due avant tout à l'insuffisance quantitative et qualitative des récoltes de fourrages.

Cela n'a rien d'étonnant. Nos agriculteurs (que nous nous refusons à confondre avec certains « industriels du lait » d'outre-Sarine) ne peuvent choisir librement l'orientation de leur production. Celle-ci leur est en majeure partie imposée par le climat et le sol. De plus — on l'a relevé maintes fois — ils n'ont pas suffisamment d'autres possibilités de rémunérer convenablement leur travail, s'ils produisent moins de lait. Peut-on alors leur demander, si le ciel les gratifie de belles récoltes d'herbe et de foin, de renoncer de leur plein gré à utiliser entièrement celles-ci, uniquement pour dégager un marché laitier de la situation duquel ils ne peuvent avoir, de leurs domaines, une vue d'ensemble bien nette? Cela leur semblerait un gaspillage impardonnable. Et surtout, voyant leurs ressources diminuer du fait de la baisse du prix du lait, n'ayant la plupart du temps guère de moyens de se dédommager d'un tel manque à gagner en développant d'autres productions, ils cherchent tout naturellement à compenser par une augmentation du nombre d'unités produites la diminution du prix à l'unité. Les dirigeants paysans, qui connaissent les réactions de ceux dont ils sont les porte-paroles, ont averti que cela se passerait ainsi. Il n'a pas été tenu compte de leur avis. Qu'on prenne donc bonne note une fois pour toutes d'une telle expérience, afin de ne pas la renouveler.

Qu'on ne perde pas, d'autre part, de vue, que la situation reste malsaine. Même si le paysan est un peu mieux rémunéré, son revenu (Fr. 15.— par jour) demeure nettement inférieur à celui d'un ouvrier non qualifié (Fr. 19.— par jour). Bien que nous soyons en période de haute conjoncture, aucun produit laitier, si ce n'est le fromage en meule, ne peut être vendu à son prix de revient. Et néanmoins, la caisse de l'Union centrale des producteurs de lait, comme celle de la Confédération, ne cesse d'être lourdement mise à contribution. Une situation aussi anormale doit prendre fin. Comment y parvenir?

Nos agriculteurs ont à s'astreindre à une meilleure discipline pour éviter tout abus de fourrages concentrés. Il n'est personne parmi eux, qui le conteste, et leurs organisations prennent sérieu-

sement l'affaire en mains. L'effort pour remettre le plus de surfaces possible en cultures doit être poursuivi, et, depuis le printemps passé, l'autorité fédérale semble s'être attelée résolument à ce problème. Mais il ne faut pas s'en tenir là, car de telles mesures ne peuvent entièrement suffire à nous garantir contre les effets de nouveaux accroissements de la production laitière dus au retour d'abondantes récoltes d'herbe, de foin et de regain. Nous devons dès maintenant prévoir le financement des interventions nécessaires en pareil cas. C'est pourquoi l'Union suisse des paysans et l'Union centrale des producteurs de lait demandent

10) que le produit des taxes prélevées sur le lait et la crème de consommation servent, non plus à alimenter la Caisse de compensation destinée à baisser le prix au consommateur, mais à soutenir, quand il le faut, le prix au producteur, ainsi que le prévoit la loi sur l'agriculture;

20) que le montant des suppléments de prix prélevés sur les graisses et les huiles étrangères soit accru. Non seulement cela permettrait de mieux financer le soutien du prix au producteur, mais encore on protégerait le beurre indigène contre la dangereuse concurrence que ces denrées lui font par leur coût peu élevé.

Jacques Dubois.

Du nouveau dans les engrais organiques

L'agriculteur avisé le sait depuis longtemps, la matière organique manque à nos sols.

Des formules de tous genres sont proposées. En présence de tant de sortes d'engrais organiques, le vigneron, l'horticulteur, le cultivateur deviennent hésitants. Lequel choisir?

Le plus cher? Le moins cher? Ce n'est pas toujours un gage de valeur, bien au contraire. Le plus riche en éléments fertilisants? C'est déjà une sécurité mais non complète. D'après la matière organique? En partie oui, mais cet élément n'est pas déterminant.

Quel est donc le critère qui doit guider l'agriculteur vers un choix judicieux?

Existe-t-il un moyen de s'assurer un engrais dont on puisse garantir l'efficacité?

Un nouvel engrais organique (essayé depuis quelques années en Valais) est mis au marché. Voici quelques-unes de ses caractéristiques:

— Sa matière organique est non brute, mais travaillée c'est une conception entièrement nouvelle et un garant de biofertilité.

— Son dosage en éléments fertilisants est riche et ceux-ci sont garantis assimilables.

— Son prix est avantageux.

— Les essais prouvent la haute rentabilité de l'emploi de l'ORGANIQUE MARTIGNY.

— L'agriculteur dispose maintenant d'un engrais organique de premier ordre qui ne peut se comparer à aucun autre.

— Et c'est un engrais granulé, d'épandage facile, préparé par la Société des Produits azotés, Martigny, d'où garantie de parfaite loyauté.

A l'examen

Le professeur interroge sévèrement un pauvre candidat qui perd pied.

Narquois, le maître déclare:

— Alors, Monsieur, c'est tout ce que vous pouvez sortir... C'est maigre, jeune homme. Pourtant, à votre âge, Alexandre le Grand avait déjà conquis le monde!

Uxé, le récipiendaire répond:

— C'est possible, Monsieur. Mais son professeur était Aristote!

NOUS CHERCHONS pour entrée fin 1954

gérante (vendeuse)

pour notre magasin. La place conviendrait pour jeune couple, le mari pourrait aider en dehors de son travail régulier. Petit appartement pourrait être mis à disposition dans la maison. Faire offres à: M. Louis HEUMANN, instituteur, président de la Société Coopérative aliment. et agricole, SALINS sur SION.

LACTOXFORT

remplace le lait pour les veaux et porcelets

1 kg. de poudre LACTOXFORT délayé dans de l'eau tiède donne vingt litres de lit et ne coûte que Fr. 3.25 le kg.

Henri Duc, Magasin Duc - Sion

Dépositaire pour le Valais. Rue du Rhône, tél. 2 21 19

Dépôts: Lucien FOURNIER, négociant, Fey, Nendaz; Jean TROVAZ, négociant, Les Haudères, Evolène.

A VENDRE

BELLE VIGNE

de deux mesures (760 m²) à « Comballes-Champorlay » de Martigny-Combe. Elle est en vanto à fr. 2.— (deux fr.) le mètre carré et non pas à fr. 12.— comme imprimé par erreur dans notre numéro de vendredi 12 nov. Chez Mme Yve Benjamin SAUDAN, à Martigny-Croix.

NOUS CHERCHONS pour fin janvier 1955

gérants (COUPLE)

pour notre magasin à Montana-Station. Appartements à disposition. Place d'avenir pour couple sérieux et actif. Faire offres à Société Coopérative de Consommation, MONTANA-VERMALA.

Garage de Drize

CAROUGE - GENEVE

24 mois de crédit

STANDARD 1947, 5 CV	550.—	RENAULT 4 CV 1952	2950.—
RENAULT Juvaquatre	850.—	PEUGEOT 203, 1951	3200.—
WOLSELEY 1947	950.—	CHEVROLET 1949	3200.—
PEUGEOT 202, 1947	1100.—	NASH 1950, 15 CV	3500.—
CITROEN 11 CV, 1947	1200.—	DODGE 1949-50,	
JAGUAR 3 1/2 L 1947	1200.—	Coronet	3500.—
VAUXHALL 7 CV	1200.—	PLYMOUTH 1951	4200.—
CITROEN 15 CV, 1948	1500.—	STUDEBAKER 1951	4200.—
PEUGEOT 202, 1948	1600.—	CITROEN 15 CV, 1952	4200.—
VAUXHALL 1949	1700.—	CHEVROLET 1951,	
CHEVROLET 1948,		Powerglide	4900.—
cabriolet	1900.—	DYNA PANHARD 1953	
FORD YEDETTE 1949	1900.—	cabriolet	5000.—
OPEL KAPTAIN 1950	2300.—	V.W. 1953-54	5200.—
CITROEN 11		OPEL REKORD 1953	5400.—
Large 1950	2500.—	OPEL REKORD 1954	5600.—
NASH 1948, 14 CV	2500.—	FORD PREFECT 1954	5800.—
RENAULT 4 CV, 1950	2700.—	OPEL KAPTAN 1954	8500.—

VENTE — ACHAT — ECHANGE

-:- Fermé le dimanche -:-

14, Route de Drize

Tél. (022) 24 42 20



JEUNE FILLE

de 19 ans cherche place à MARTIGNY ou environs, comme aide au ménage. S'adresser au numéro (026) 6 19 64

LISEZ attentivement les petites annonces paraissant dans ce numéro.

A VENDRE, près d'Illarsaz:

CHALET D'HABITATION

de trois chambres, cuisine, W.-C., cave, etc., grand jardin, installation pour suspendre le tabac et 2000 m² de terrain, avec possibilité de louer du terrain voisin à conditions intéressantes.

Offres à

G. PATTARONI, notaire à Monthey

Intervention Voutaz

(Suite de la première page)

beaucoup d'universitaires, de directeurs d'entreprise, etc., s'en satisferaient aisément. Je n'ai trouvé dans le message aucune trace d'une requête de l'union du personnel enseignant tendant à cette fin. On pourra m'objecter qu'il y eut, si mon souvenir est exact, un postulat Theytaz, mais il se rapportait uniquement au personnel enseignant des villes.

Je pense que les autorités, Conseil d'Etat et Grand Conseil, ont déjà fait tout leur devoir vis-à-vis du personnel enseignant. En effet, par décret du 26 février 1948, le Grand Conseil a adapté les traitements et indemnités aux conditions du coût de la vie du moment. Par décrets successifs, le dernier en novembre, le Grand Conseil a majoré de 5% les traitements proportionnellement aux fluctuations de l'indice.

A l'appui de cette opinion, je ne puis que citer M. le conseiller d'Etat Pitteloud, l'ancien chef du Département de l'Instruction publique :

« Le Grand Conseil a fixé de nouvelles bases pour la rémunération des services des maîtres.

« Ce geste de justice sociale, et l'on peut dire de réhabilitation morale de la profession, a été fort apprécié du personnel enseignant, lequel étant MAINTENANT SATISFAIT ne manquera pas d'apporter dans l'exercice de sa fonction tout le dévouement que requiert la noble mission qui lui est confiée. L'instituteur libéré de trop lourds soucis matériels pourra dorénavant se donner entièrement à sa classe et assurer à notre jeunesse une meilleure formation. »

Je n'ajouterai aucun commentaire tant cette déclaration officielle correspond bien à la réalité, elle est valable aujourd'hui encore.

Mais je citerai aussi M. le conseiller d'Etat Gross, chef de l'Instruction publique :

Le décret de 1948 a heureusement redressé une situation extrêmement précaire et dangereuse pour l'école. Cependant, lorsque ce décret a été accepté par le Grand Conseil, d'aucuns l'ont qualifié d'exagéré. Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'il s'agissait de faire un saut, et non seulement un pas d'approche vers l'équité.

Ces deux magistrats reconnaissent donc formellement que l'équité a été atteinte.

Une majoration des traitements du personnel enseignant, dans les circonstances actuelles, ne se justifie donc pas, dans ce canton. Et il est déplacé, pour tenter de justifier ce décret, de faire des comparaisons avec nos confédérés grisons et d'aligner nos traitements sur les leurs. Pour être justes, de telles comparaisons doivent avoir à leur base une connaissance exacte des conditions dans le canton comparé : exigences professionnelles, indemnités accessoires diverses, allocations sociales, etc. Relevons qu'en Valais ces dernières sont les plus élevées servies en Suisse. Mais je doute que cette connaissance des conditions exactes des Grisons soit bien connue de M. le conseiller d'Etat Gross. Nous lisons :

Nous avons dès lors considéré que le Valais, dont les perspectives financières sont certainement meilleures que celles des Grisons, peut consentir un sacrifice au moins équivalent à celui de ce canton, et nous avons pris comme base un montant qui se rapproche sensiblement des chiffres cités plus haut.

Or, M. le conseiller d'Etat sait-il que le Valais est un canton pauvre et que les Grisons sont un peuple aisé ? Il me suffira de le démontrer par des chiffres officiels. Alors que la population des Grisons paie à l'IDN 16 francs d'impôt par tête, le Valaisan n'en paie que 8. Donc, méfiance envers les comparaisons.

Deux mots au sujet des articles 7 et 8 du projet de décret, articles qui me paraissent incontestablement relever du domaine de la loi et non d'un simple décret.

L'art. 7 traite des prestations extra-scolaires. Pour ma part, je crois qu'il restera inopérant et sans objet dans la plupart des cas et des communes, et je rejoins l'opinion émise par un collègue à la commission quant à son efficience plus que problématique.

L'art. 8 traite des occupations accessoires. Ses effets seraient en tout cas préjudiciables aux intérêts matériels des maîtres à scolarité de neuf mois.

Quant aux autres maîtres, leur position reste inchangée et le texte de l'article les concernant ne fera nullement cesser les abus patents contre lesquels, dans cette salle même, à maintes reprises, les critiques les plus vives se sont fait entendre. Le même alinéa ne leur impose aucune prestation autre que celles exigées depuis longtemps déjà.

Les art. 7 et 8 du décret ne peuvent servir, à mon avis, que de base aux justifications contre la rumeur publique lorsqu'elle connaîtra les prodigalités et les extravagances du gouvernement et du Grand Conseil.

Mais ces articles ne sont certainement pas de nature à créer ce maître idéal dépeint par le message.

CONCLUSIONS

Nous affirmons notre conviction que l'élévation du niveau pédagogique et culturel de nos maîtres d'école, que la qualité de l'enseignement ne sera réalisée que par une révision de base, et la base c'est la loi.

Cette révision devrait s'étendre, outre les articles déjà cités, à la réforme du statut et de l'enseignement de l'école normale, puis à l'admission plus élevée d'aspirants-instituteurs, ceci sans préjudice quant à leur provenance. Leurs aptitudes réelles devant seules entrer en ligne de compte.

Nous voulons considérer la position sociale qu'il est juste de reconnaître au personnel enseignant. Ayant fait le calcul résultant des dispositions du décret qui assurerait au maître marié (4 enfants, 15 ans d'enseignement, scolarité 6 mois) un traitement mensuel de fr. 1213.—, auquel viendrait s'ajouter, selon le cas, 60 francs de déplacement plus le logement gratuit, il nous apparaît que cette somptuosité des traitements est en telle disproportion avec le niveau de vie de la population valaisanne, des agriculteurs, des vigneronnes, que nous nous voyons amenés à proposer la non entrée en matière sur le projet.

MARTIGNY

O.J. du C.A.S.

Jeu 11 courant, réunion au Vieux-Stand, à 20 h. 30.

Dimanche, exercice de lecture de carte et de marche à la boussole.

C.S.F.A.

La sortie-brisolée aura lieu dimanche 21 novembre, à Chemin. Montée par Sembrancher-Vens.

Réunion des participantes, jeudi 18, à 20 h. 30, au Cendrillon.

AU MIKADO

Dernière semaine avec l'orchestre Adria, de Zagreb, matinées et soirées.

MARTIGNY-COMBE

Deux votations

L'Assemblée primaire de Martigny-Combe était convoquée hier, pour se prononcer sur la concession des eaux de la Commune. Il y eut 206 votants. La concession a été accordée au groupe Motor-Colombus, représenté par M. Albert Maret, ingénieur, par 145 oui, 57 non, 2 bulletins blancs et un nul.

Les bourgeois devaient se prononcer, eux, sur la vente d'une parcelle à Ravoire, à M. Clerc. Cette vente fut autorisée par 132 oui, 20 non, 1 bulletin blanc et 1 nul sur 154 votants.

Les Spectacles

Cinéma ETOILE, Martigny

Du lundi 15 au mercredi 17 et dimanche 21 à 17 h. : « LE TRESOR DU GUATEMALA », avec Cornel Wilde et Constance Smith. En technicolor. Un merveilleux film d'aventures et un palpitant roman d'amour, mais aussi un spectacle extraordinaire où l'intérêt de l'intrigue n'a d'égal que la splendeur et la richesse des paysages.

Dès jeudi 18 : « HISTOIRE DE TROIS AMOURS », un des films les plus sensationnels de la saison, avec une distribution extraordinaire : Pier Angeli, Kirk Douglas, Leslie Caron, James Mason, Ethel Barrymore et Moira Shearer.

Londres, Rome, Paris sont les lieux romantiques où se déroule ce merveilleux film en couleurs qui se détache des sentiers battus et brise courageusement les cadres de l'ordinaire.

Cinéma REX, Saxon

Jeu 18 et vendredi 19 : « LE TRESOR DU GUATEMALA ».

Samedi 20 et dimanche 21 (14 h. 30 et 20 h. 30) : « AU PAYS DE LA PEUR », un des plus grands films d'aventures, en couleurs, que vous pourrez voir cette saison avec Stewart Granger, Wendell Corey et Cyd Charisse.

Insurpassable par les manifestations d'une nature fière et implacable... Captivant par sa magistrale mise en scène et ses mille dangers dans l'atmosphère glacée du Grand Nord... Inoubliable pour son action sensationnelle pleine de tension et qui vous coupera le souffle.

Au Cinéma CORSO, Martigny

« LES FEMMES S'EN BALANÇENT... » alors vous piguez ! Un Peter Cheyney sensationnel : « Les femmes s'en balancent », avec Eddie Constantine, Dominique Wilms, Nadia Gray.

Après « La Môme Vert-de-Gris », ne manquez pas cette semaine la sensation des festivals de Locarno et Berlin : « Les femmes s'en balancent ».

Eddie Constantine, plus en forme que jamais, dans le rôle de Lemmy Caution, révèle enfin pourquoi... les femmes s'en balancent !

Tous les soirs ; dim. 14 h. 30. Interdit sous 18 ans.

Ce soir mardi, grande première. « BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS », dim. à 16 h. 45, au CORSO. Un beau spectacle pour enfants et familles. Un spectacle charmeur que l'on reverra avec plaisir. Enfants : 1,20 — Parents : 2,—.

MONTHEY

AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 9 crt., le Conseil a pris les décisions suivantes : sur proposition de la commission des constructions, il autorise

1. M. René Ciana de construire un chalet d'habitation au lieu dit « En Arche ».
2. M. Gabriel Veillon à aménager le rez-de-chaussée de son bâtiment à la rue du Coppet, en magasin et garage,
3. M. le curé Bonvin, ou nom des Oeuvres catholiques, à transformer et à emménager le manoir Paernat sis à la rue de France.

Le Conseil accorde ensuite un crédit supplémentaire de fr. 6000.— à la commission des Forêts pour terminer la construction de la route des Bronnes qui desservira une autre partie des Giettes sur Monthey. Cette région fort bien située sera lotie en parcelles prévues pour la construction de chalets de vacances. Une place de camping d'où l'on jouira d'une vue imprenable sur la vallée du Rhône et le lac Léman y sera aménagée.

Afin de concrétiser le jumelage prévu avec les villes de Tübingen, Bougie et Namur, le Conseil décide de créer une commission chargée d'étudier les possibilités d'échange et de relations entre les différentes villes. Des représentants des milieux industriels, ouvriers, artisanaux, commerçants et touristiques en feront partie.

Malgré l'entrée en vigueur d'un nouveau statut du personnel ouvrier bien plus avantageux, le Conseil décide avec raison de verser comme de coutume l'allocation d'automne qui est toujours la bienvenue.

Il se range à un avis de son président demandant que les divers budgets des commissions municipales soient établis dans le courant du mois afin de pouvoir présenter le budget général tout au début de l'année prochaine.

Le Conseil décide enfin d'adresser une lettre de remerciements à M. Hauswirth, chef du poste de Police, qui vient d'accomplir son quart de siècle d'activité au service de la Commune. La montre traditionnelle lui sera remise.

SIERRE

Un cours de danse classique au Conservatoire cantonal

A la date du 1er décembre 1954, le Conservatoire cantonal aura au nombre de ses disciplines, celle de la danse classique, discipline qu'on vient de confier à Mme Derivaz-Mehenni de Sierre. Cette nomination flatteuse pour la titulaire de ce nouveau poste mérite d'être relevée car elle témoigne du sens avisé des réalités de la part des responsables du Conservatoire cantonal de musique, lesquels non seulement permettent aux futurs élèves de pouvoir suivre des cours de danse classique mais encore confient leur éducation à une personne capable et surtout ayant reçu une formation très complète en matière d'art chorégraphique. Le nouveau professeur, jeune par ailleurs, a consacré plus de 16 ans à suivre les écoles les plus réputées de danse. Elève à la fois de Pierre Ariusso, à Lyon, Mme Derivaz suivit avec engouement les cours de Lucia Petrova, Alexandra Smolensky et ceux surtout du fameux Wladi Karnecky, élève et disciple de celui qui fut le précurseur de la nouvelle conception des ballets russes, Serge de Diaghilew. On sait que non seulement ce dernier fut un artiste génial, mais qu'il fit aussi acte de théoricien puisqu'il formula les règles du nouveau ballet en 5 articles fondamentaux qui restent les éléments sur lesquels les continuateurs fondent leur enseignement en cette matière. Grâce à son action on a réintroduit dans le ballet l'émotion et la poésie et on a su faire reprendre contact à la danse classique avec les activités de l'esprit et les réalités de l'époque actuelle.

Cette nomination vient à son heure. D'une part, elle apporte à Mme Derivaz la récompense de tous les sacrifices qu'impose l'amour qu'elle porte à l'art chorégraphique et elle consacre un jeune talent, d'autre part le Conservatoire permet à la jeunesse de se familiariser à la technique de la danse, laquelle révèle à la fois des états d'âme, des sentiments intraduisibles par les mots tout en restant une œuvre scientifique car elle cache l'inflexible ordonnance de ses règles sous les lois de la cadence du rythme et des proportions. Travailler au perfectionnement de la danse, en Valais, c'est lui donner un attrait qu'elle mérite, c'est assurer à la jeunesse un moyen d'expression heureux. A la nouvelle professeur vont nos vœux pour une réussite dans les nouvelles tâches qu'elle assumera avec beaucoup de distinction.

CERVINO
APÉRITIF AU VIN

se boit glacé... avec un zeste de citron



Pourquoi recourir à une lessive coûteuse pour tremper ou prélever le linge, alors que le moussant Henco, le produit dégraisseur par excellence, s'en charge à meilleur compte ?

Le linge trempé à l'Henco est à moitié lavé !

Le grand paquet ne coûte que 55 centimes

SION

27 ans en Chine

Il y avait foule vendredi soir, à l'Hôtel de la Planta, pour écouter le R. P. Jean Guettier, missionnaire parisien, raconter ses impressions de Chine, durant 27 ans d'évangélisation et huit mois de captivité. Sujet passionnant, certes, instructif surtout, impressionnant même. Le Père Guettier situa d'abord son sujet dans le temps, en une grande fresque historique, remontant à son arrivée en Chine, en 1924, alors que le maître du pays, Sun-Yat-Sen, venait de mourir, et que ses conseillers, dont deux ou trois Russes (déjà) luttaient pour prendre sa succession. Les romans d'André Malraux ont popularisé cette époque troublée, qui vit finalement l'avènement de Chang-Kaï-Tchek, en 1927, ce qui n'empêcha pas les communistes de préparer, dans l'ombre, patiemment et minutieusement, la révolution de 1949.

La Chine tomba comme un fruit mûr et 400 millions de Chinois vécurent dès lors dans la terreur. La seconde partie de l'exposé du P. Guettier fut tout entière consacrée aux méthodes en honneur derrière le rideau de fer, méthodes que seuls les témoins visuels peuvent nous faire comprendre, et encore ! La bataille idéale est la lutte des classes. Mais quand la bataille n'est pas spontanée, elle doit être provoquée coûte que coûte. Les communistes utilisent alors des propagandes spéciales pour chaque catégorie de personnes qu'ils veulent dresser les uns contre les autres (et quand ces catégories n'existent pas, ils commencent par les inventer). Une telle méthode possède une force de destruction considérable. En trois ans, de 1949 à 1952, toutes les institutions traditionnelles ont été broyées en Chine, sauf l'Eglise ! Les morts se comptent par millions, quant aux vivants « libérés », ils se classent en quatre catégories : des fauves impitoyables, des mannequins-robots, une masse qui cherche à se réfugier dans le silence et la passivité, enfin les martyrs...

Particulièrement impressionnant fut le conférencier quand il parla des dénonciations de parents par leurs enfants, des méthodes désormais « classiques », pour obtenir les aveux spontanés et, la dépersonnalisation des prévenus, des moyens utilisés pour imprégner les cerveaux, et nous en passons.

C'est toutefois sur une lueur d'espoir que se termina ce brillant exposé, l'admirable conduite des « résistants » catholiques, musulmans aussi, autorisant tous les espoirs.

Le conférencier, auquel l'assemblée fit une ovation fut présenté et remercié par notre ami, M. Max Crittin, organisateur de cette soirée. Nous félicitons ce dernier de son initiative, car le problème communiste ne doit laisser personne indifférent.

Cours de préparation à la maîtrise

Le département de l'Instruction publique du canton du Valais se propose, cette année comme d'habitude, d'organiser des cours de préparation à la maîtrise à des conditions avantageuses.

Pour les branches commerciales : droit, correspondance et comptabilité, des cours seront donnés pour tous les métiers. Dans les professions représentées par un nombre suffisant de candidats, on organisera, en outre, un cours technique.

L'horaire et l'organisation générale seront réglés d'après la convenance des participants, dans la mesure du possible.

Les candidats ayant suivi la première partie d'un cours (maçons, électricien) seront convoqués d'office.

Les artisans qui désirent profiter de ces cours sont priés de s'inscrire, jusqu'au samedi 20 novembre au plus tard, auprès du Service de la formation professionnelle, en joignant le *certificat de capacité*.

Service de la formation professionnelle.

Cours de vinification

Un cours gratuit de vinification (soins aux vins) aura lieu dans les locaux des Stations fédérales d'essais agricoles, à Lausanne (Montagibert), le *jeudi 2 décembre 1954*.

Pour tous renseignements et inscription, s'adresser aux Stations sus-mentionnées.

Le meilleur moyen de défense

Un jour que le Dr Robert Oppenheimer, qui supervisa la fabrication de la première bombe atomique aux Etats-Unis, faisait une déposition devant une commission du Congrès, l'un des membres de la commission lui demanda s'il existait un moyen de défense contre cette arme terrible.

— Certainement, répondit avec assurance, le célèbre physicien.

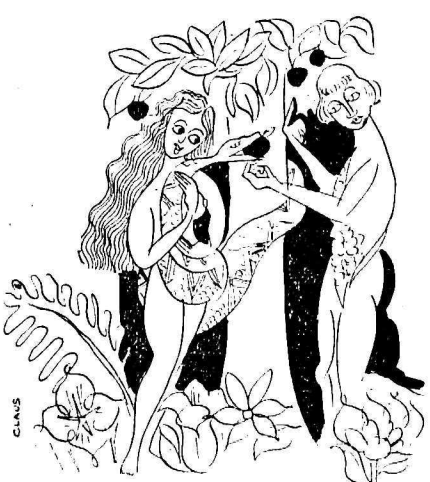
— Et lequel ?
— La paix, répondit simplement le Dr Oppenheimer.



Votre arrêt à l'arrivée et au départ

SION CH. AMACKER.

MAISON VALAISANNE DE TROUSSEAUX
R. ROCH-GLASSEY, BOUVERET
Tél. (021) 6 91 22



Adam et Eve dans les pommes
Moi... à la Bergère



Sa délicieuse crème de café

CINÉMA CORSO

DEMAIN MARDI :
Eddie CONSTANTINE
Nadia GRAY — Dominique WILMS
dans le film qui a fait sensation aux festivals
de Locarno et Berlin

**LES FEMMES
S'EN BALANÇENT**
Interdit sous 18 ans
Dim. 16 h. 45 : BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS

Abonnez-vous au „Confédéré“

FUMIER

BON FUMIER de paille livré sur
propriétés, par camion.
S'adresser à :
PITTELOUD Fruits, SION

Land-Rover

A VENDRE une LAND-ROVER,
roulé 10.000 km. (état de neuf).

**GARAGE LUGON
ARDON**
Tél. (027) 4 12 50

IMPORTANT RABAIS
J'envoie la viande de chèvre de première qualité
à prix spéciaux

Chèvre entière	le kg.	Fr. 2.80
Partie antérieure		Fr. 2.50
Partie postérieure		Fr. 3.70
Agneaux entiers		Fr. 4.50
Saucisses de chèvre, 1re qualité		Fr. 2.40
Salametti nostrani, 1re qualité		Fr. 9.—
Saucisses de porc		Fr. 4.80
Mortadella nostrano, 1re qualité		Fr. 6.50
Salami nostrano, 1re qualité		Fr. 11.—
Salami nostrano IIa, bonne qualité		Fr. 6.—
Salami IIIa		Fr. 3.50
Lard salé		Fr. 4.—
Lard maigre salé		Fr. 7.50

Service prompt et soigné contre remboursement.
Se recommande :
GRANDE BOUCHERIE ALDO FIORI, CEVIO
(Tessin) — Tél. (093) 8 71 18

ON CHERCHE
jeune fille
pour surveiller 2 enfants et pour
aider au ménage.
S'adresser au
Café-Restaurant du Raisin
VERSOIX - GENEVE

JE CHERCHE à ACHETER
ou à LOUER
un téléski
mod. « Michel ». Offres tout de
suite à Charly VEUTHEY, Va-
laisi, SAXON, tél. 6 24 63.

A VENDRE
INFRAVINS
2 pièces 220 V. 650 W.
2 pièces 220 V. 1000 W.
neufs, au prix de liquidation.
S'adresser à
NEUWERTH & LATTION
Garage — ARDON

Cinémas

Du LUNDI 15 au MERCREDI 17
et DIMANCHE 21, à 17 heures :
Une aventure violente... mystérieuse
en technicolor

Le Trésor du Guatemala
avec Cornel Wilde et Constance Smith
Dès JEUDI 18 : Un des films les plus
sensationnels de la saison

Histoire de trois amours

JEUDI 18 et VENDREDI 19 :

Le Trésor du Guatemala
SAMEDI 20 et DIMANCHE 21
(14 h. 30 et 20 h. 30)
Un film captivant et insurpassable
en couleurs

Au pays de la peur
avec Stewart Granger et Wendell Corey

ETOILE Martigny

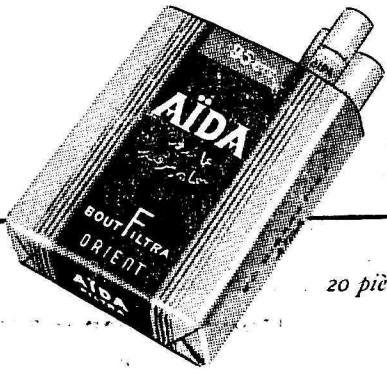
REX Saxon

N'OUBLIEZ PAS QUE CHACUNE DE NOS
ANNONCES PEUT VOUS RENDRE SERVICE



...naturellement une **AIDA**

Aida-Filtra — la bonne cigarette aromatique, de
type égyptien, composée de tabacs d'Orient de choix,
avec le filtre éprouvé marque Filtra.
Un produit Laurens: donc irrécusable.



La TEINTURERIE vous accorde tous les avantages et vous offre
dès ce jour **le nettoyage gratuit de**
3 CRAVATES ou 1 PULLOVER
pour chaque complet, robe, costume ou manteau qui seront nettoyés

Confiez donc vos vêtements aujourd'hui encore à la

TEINTURERIE CONSTANTIN, Martigny
Bâtiment Gottofrey (Près de la gendarmerie)

Nouvelle
HERMES
Baby

UN TOUT NOUVEAU MÉCANISME DANS LE MÊME HABILLAGE

10 nouveaux avantages

un produit **paillard** Essais sans frais • Facilités de paiements

Rue de
Lausanne **OFFICE MODERNE** Tél. 2 17 33
E. OLIVIER-ELSIG
SION

UNE BONNE AFFAIRE..!

Une ristourne de 50 ct. pour l'achat d'une paire de bas est accordée sur présen-
tation de la carte-réclame PEROSA récemment distribuée à tous les ménages.

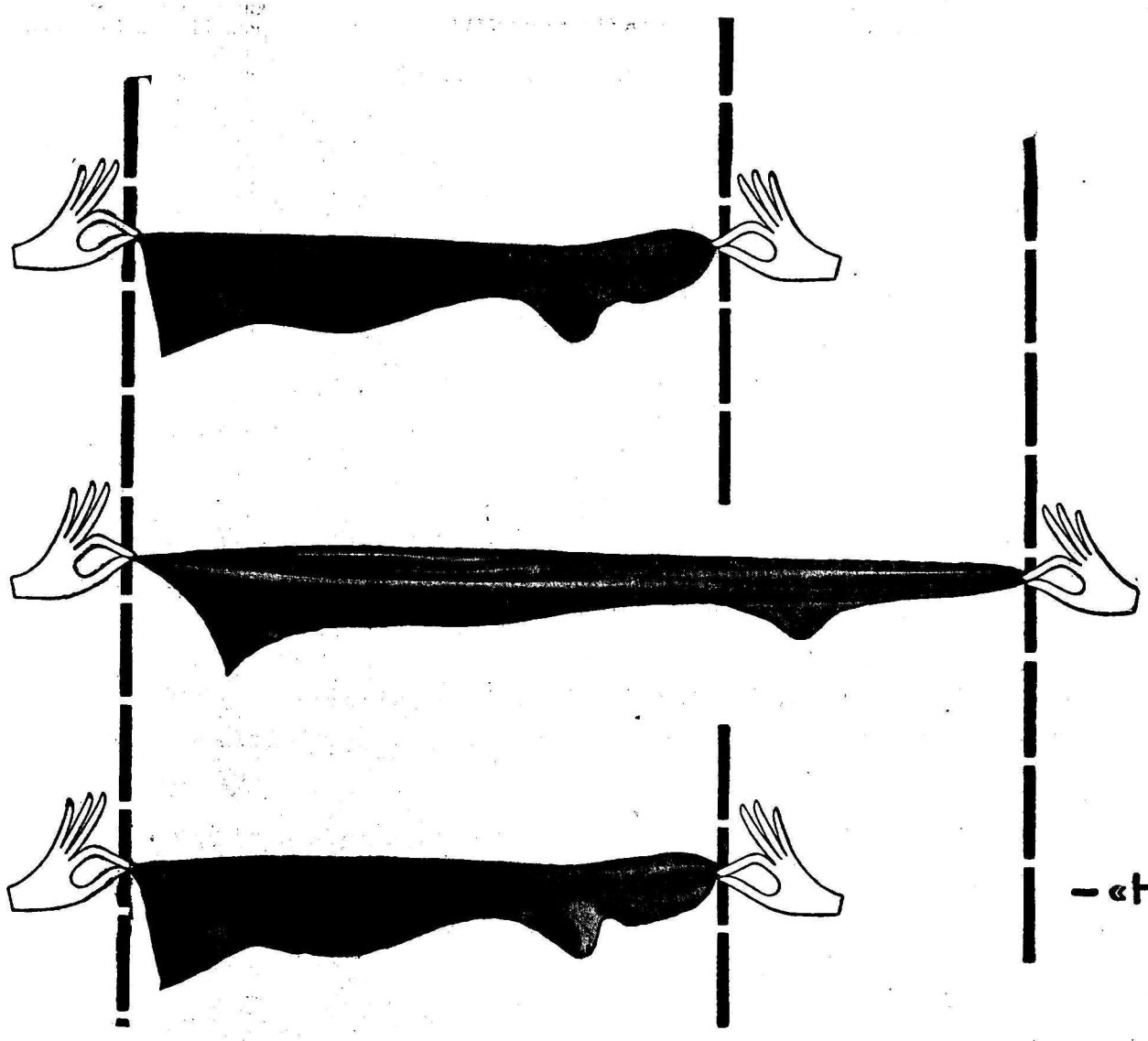
Cette réduction valable pour une paire de bas
Perosa - Helanca - Nylon, renommé pour son
élasticité, sa solidité et la chaleur qu'il dégage.
Vente actuellement

Perosa - Nylon - Cristal, 60 gauges, le plus fin
des bas de fabrication suisse, au fil nylon à
torsion spéciale. Grande souplesse, belle trans-
parence, mailles ultra-fines.

11.90

6.50

Perosa



- «Helanca»

N'attendez pas! Cette vente connaît le grand succès!
aux

GONSET
Siège social à Martigny depuis plus de vingt ans

Voyez notre vitrine spéciale

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

Pour la sauvegarde de l'arboriculture valaisanne

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-dessous la motion que notre ami M. Jean Boll a développée au Grand Conseil au sujet des graves lacunes existant dans l'organisation de la profession de pépiniériste.

Voici ce texte :

Monsieur le Président du Grand Conseil, Messieurs les Conseillers d'Etat, Messieurs les Députés,

J'ai eu l'honneur de déposer une motion demandant au Conseil d'Etat de mettre sur pied une loi tendant à réglementer et à organiser la profession de pépiniériste dans notre canton.

Il est étonnant de constater que le canton du Valais soit le seul canton de la Suisse où la profession de pépiniériste ne soit pas réglementée, pourtant elle est la base d'une de nos plus importantes ressources cantonales.

Le contrôle de la qualité des arbres vendus dans le commerce est obligatoire, en vertu de l'arrêté du C. F. du 20 juin 1952, basé sur les articles 24 bis, 24 ter et 24 quater de la loi sur l'alcool du 21 juin 1932, révisée le 25 octobre 1949.

Ces mesures légales solutionnent une partie du problème, mais n'atteignent que le point final de la profession puisqu'il ne s'agit que d'arbres prêts à la vente. L'autre partie du problème, soit la culture de l'arbre depuis le semis, le greffage, la formation jusqu'à la vente n'a aucune base légale.

Les contrôles de ces dernières années ont démontré 3 à 400 producteurs d'arbres. Sur ce nombre, 66 ont une pépinière de plus de 100 m² et en font une affaire commerciale. De ces 66 exploitations, 8 seulement sont en possession du certificat de fin d'apprentissage, dont 6 après avoir suivi une école professionnelle d'horticulture. Jusqu'à maintenant, seuls 2 jeunes gens ont terminé l'apprentissage réglementaire de 3 ans chez un patron. A l'heure actuelle, il n'y en a que 2 en apprentissage, dont un Valaisan et un Suisse allemand.

Il est devenu une habitude en Valais de penser qu'un jeune homme sortant d'une école d'agriculture peut s'établir pépiniériste ; c'est faux, comme il serait faux de prétendre qu'une jeune fille sortant d'une école ménagère soit couturière ou cuisinière professionnelle.

Un exemple vous fera comprendre les conséquences graves que peuvent avoir le manque de connaissances professionnelles.

Je prends le cas d'un agriculteur désirant arboriser 1500 m² en arbricotiers ; il possède le terrain. Que fait-il ? Il se procure des porte-greffes ou ce qui est pire, prend des noyaux non sélectionnés, les sème et se met à créer une pépinière. N'étant pas sûr de sa réussite, il plantera 500 sujets et le surplus, il les vendra. Au mois d'août, il se met à les greffer en récoltant au hasard des rameaux d'arbricotiers qu'il trouve à proximité de chez lui. Deux à trois ans plus tard, les arbres sont prêts à planter. Souvent ce sont d'assez beaux sujets, ne comptant pas ses heures, il a eu le temps, avec l'aide de sa famille, de soigner au mieux sa pépinière. Sur les 500 sujets greffés, 400 sont utilisables ; comme de juste, les 100 plus beaux sont pour lui et le reste mis dans le commerce. N'étant pas connu comme pépiniériste et pour assurer l'écoulement de sa marchandise, il les offre à fr. 3.—, alors que le prix officiel est de fr. 7.50, et réalise fr. 900.— presque sans frais généraux.

A première vue, il semble qu'on ne puisse pas lui faire de reproche, mais où l'affaire s'aggrave, c'est qu'il a pris ses greffons au hasard et a livré des arbres sans garantie de variété et de porte-greffe.

Les acheteurs sont étonnés, une fois les arbres en rapport, de constater qu'il y a un mélange de variétés soit du Luyset, du rosé de paviot et même du sauvage à petits fruits.

Vous me direz que ce n'est qu'un exemple, d'accord, mais des centaines de cas semblables se produisent chaque année en Valais, et l'on s'étonne que nos fruits n'ont pas toujours les qualités requises, on s'étonne d'avoir des Canada blanche, colorée, moitié grise et d'autres restant vertes et im-mangeables.

L'hiver dernier, la presse recommandait les nouvelles variétés américaines très intéressantes, il est vrai, tel que Steman Red, double Red, Steman Vinsapps, Scarlet Steman, etc. C'est bien beau, mais où prendre ces arbres ? Il n'y en a presque point dans les pépinières et ce printemps déjà, il y a eu une forte demande.

Des quantités de producteurs ont planté des sauvages en vue de greffer ces nouvelles variétés. Où prendront-ils leurs greffons ? Nous n'avons que quelques arbres étalon, mais encore trop jeunes ; ils n'ont pas encore fait leur preuve de rendement et de qualité. Comment pourront-ils garantir que c'est telle ou telle variété, quand le 80 % de ces producteurs d'arbres ne connaissent pas la différence qu'il y a entre une Starking et une Red Delicious, la première à déconseiller et l'autre à propager.

Dans 5 à 10 ans, quand ces arbres arriveront en production, tout un mélange se produira dans le commerce qui a déjà tant de peine à écouler ses fruits.

Monsieur le Président et Messieurs, il est urgent de mettre de l'ordre. Il faut agir rapidement pour

permettre à l'acheteur de se procurer comme dans les autres cantons, des arbres ayant toutes les garanties de qualité de variété et de porte-greffe. Une loi doit être sérieusement étudiée dans tous ses détails dont voici les points essentiels :

1. formation professionnelle des pépiniéristes par un apprentissage de trois ans dans une exploitation donnant toutes garanties, ainsi que fréquentation de cours appropriés. Une période transitoire doit permettre aux anciens pépiniéristes de continuer leur activité ; un nombre déterminé d'années de pratique devant remplacer l'apprentissage.
2. Réglementation de la production des arbres : la Société cantonale des Pépiniéristes devrait être en quelque sorte une section de l'Association des Pépiniéristes suisses.
3. Contrôle de la qualité et du commerce en se basant sur les prescriptions édictées par l'Association des Pépiniéristes suisses et homologuées par la Régie fédérale des Alcools.

On ne pourra jamais interdire à qui ce soit de greffer des arbres pour ses besoins personnels, mais il faudra que même pour ces non-pépiniéristes et cela dans leur intérêt comme dans celui du commerce, seuls des fruits de qualité soient multipliés. Par cette loi, le grave problème du Pou de San José sera simplifié. On dépense des centaines de mille francs pour cette lutte parce que le contrôle n'est pas rationnel. Chaque producteur d'arbres dont seuls quelques sujets sont vendus peut être un agent de propagation du parasite. En Valais, tous les arbres de pépinières doivent être gazés, qu'ils soient indemnes ou non du Pou de San José, alors que dans les autres cantons où la profession de pépiniéristes est réglementée, les exploitations sont contrôlées, surveillées et une fois reconnues indemnes l'autorisation de vente est accordée, sans que le gazage entre en ligne de compte, d'où une sérieuse économie.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, Messieurs les Députés,

Pour conclure, je souhaite que vous voudrez bien étudier sérieusement la possibilité de mettre de l'ordre dans une profession qui est à la base d'une des principales sources de revenus d'une des meilleures renommées de notre canton. Jean Boll.

M. Lambert, chef du Département de l'Agriculture, remercia vivement M. Boll de sa motion qui dépeint exactement la situation en Valais. Trop de fausses variétés, trop d'arbres improductifs ont été livrés par de soi-disant pépiniéristes. Cela a provoqué un poids mort considérable pour notre marché. En conséquence, M. Lambert se déclare heureux d'accepter la motion Boll et il promet qu'un texte de loi sera mis en chantier au plus vite selon les vœux exprimés par le motionnaire.

Nous félicitons M. Boll de son succès et de la part qu'il a prise ainsi à la construction d'une arboriculture valaisanne saine et rationnelle.

RIDDES.

Une heureuse initiative

Depuis quelques années, grâce à certains travaux dont elle est privilégiée, la commune de Riddes jouit d'un développement des plus prospères. Sans se laisser dépasser par les événements, ses autorités, faisant preuve d'un intelligent à-propos, s'efforcent au mieux de favoriser ce progrès et d'y collaborer.

C'est ainsi qu'il est réjouissant d'entendre dire que nos autorités sont entrées en contact avec celles de la commune de Bagnes pour discuter un projet de construction d'une route qui relierait les Mayens de Riddes au col de la Croix-de-Cœur. Le tronçon Verbier-La Croix-de-Cœur étant déjà construit, la liaison serait ainsi établie entre les Mayens de Riddes et la station de Verbier. Puisqu'une route relie déjà Isérables à Condémines et la commune de Fey à celle d'Aproz, il ne resterait en somme plus qu'à mener la courte jonction Fey-Condémines, pour que de Sion l'on puisse aller, si ce n'est en voiture dès le début, du moins en jeep aisément, à flanc côteau, jusqu'à la renommée station de Verbier. Ry.

VERNAYAZ

A propos d'une correction de route

Ces lignes, pour dire qu'au Département des Travaux publics, il y a des chefs ou bien des subordonnés qui s'enlissent dans leur amour-propre. Nous en donnons la preuve en ce qui concerne la particularité du trottoir qui conduit, du côté de Vernayaz, jusqu'au pont du Trient. Une courbe inimaginable ! On persiste à ne pas vouloir la corriger. Nous nous réservons d'en reproduire un cliché pour éclairer les intéressés. A. L.

Il faut bien éclairer

Notre plus haute autorité a été bien inspirée. Il fallait placer des réverbères là où il en manquait. C'est ainsi que la Stalinestrasse est maintenant magnifiquement éclairée. Pour le plus grand bien des intéressés. A. L.

Une motion qui sera accueillie avec faveur par le peuple valaisan :

Pour l'institution d'incompatibilité entre la fonction d'instituteur et le mandat de député au Grand Conseil

M. Aloys Morand, appuyé par les signatures de plusieurs autres députés radicaux, a déposé sur le bureau du Grand Conseil la motion suivante :

Motion

Le Conseil d'Etat est invité à déposer un projet de loi tendant à introduire dans la loi sur l'enseignement primaire et ménager du 16 novembre 1946, une disposition instituant l'incompatibilité entre la fonction d'instituteur et le mandat de député au Grand Conseil.

A. Morand et 11 députés radicaux.

Voilà une motion qui, si elle n'aura pas du tout la faveur du parti conservateur où une grande partie de ses députés sont instituteurs, obtiendra l'appui du peuple valaisan. Il est inadmissible, en effet, comme c'est malheureusement le cas, que des instituteurs abandonnent leurs élèves à eux-mêmes pendant la période de classe (novembre ou janvier) pour siéger au Grand Conseil où l'on ne discute bientôt plus que du traitement des régents !

Motion Viscolo et consorts pour la révision de la loi sur les auberges

M. Ernest Viscolo a déposé au Grand Conseil la motion suivante :

Motion

E. VISCOLO et consorts

Vu le développement réjouissant de l'industrie hôtelière et touristique dans notre canton et les exigences modernes du trafic automobile,

Le Conseil d'Etat est invité à modifier la loi du 24 novembre 1916 sur les hôtels, auberges et débits de boissons, dans le sens de la suppression du littéra B de l'art. 49 qui prévoit la fermeture des établissements publics durant les offices paroissiaux du matin, les dimanches et les jours de fête assimilés au dimanche.

Ont signé : MM. les députés R. Carrupt, J. Luisier, P. Corthey, Pierre Claivaz, Matter, Ant. Barras, Edouard Morand, Dellberg, P. Steffen, Imseng, Bumann, Zufferey, Arnold.

Tous ceux qui s'intéressent aux affaires touristiques de notre canton ont pu constater l'anomalie qu'il y a dans le fait que l'on s'efforce d'attirer du monde chez nous et que, d'autre part, on lui présente des portes fermées à l'arrivée des cars ou des trains le dimanche matin !

La motion Viscolo veut corriger cet état de choses. Nous félicitons vivement le motionnaire de son initiative et souhaitons plein succès à cette motion qui est d'ailleurs signée de députés de tous les groupes représentant les milieux touristiques.

La sauvegarde des intérêts de l'économie valaisanne lors des actes de concessions des forces hydrauliques

Lors de l'affaire des conseillers d'Etat faisant partie des conseils d'administration, il a beaucoup été question des intérêts du canton. Les radicaux ont toujours affirmé avec force que la sauvegarde des intérêts du canton pouvait s'exercer avec le plus d'efficacité lors de l'homologation des actes de concessions. C'est à ce moment qu'il convient de poser les conditions indispensables au bien général du pays. C'est dans ce sens que MM. Edouard Morand et Jules Luisier ont déposé l'interpellation suivante qui permettra de préciser quelles sont les conditions à poser dans le cadre d'une politique véritablement soucieuse du bien du pays :

Voici ce texte :

Interpellation

sur la sauvegarde des intérêts de l'économie valaisanne, lors de l'homologation des actes de concessions de forces hydrauliques

Le Conseil d'Etat est invité à dire ce qu'il a fait et ce qu'il entend faire à l'avenir pour sauvegarder les intérêts de l'industrie, de l'artisanat et du commerce valaisans lors de l'homologation des actes de concession de forces hydrauliques.

Ed. Morand et J. Luisier.

CONFÉDÉRATION

L'initiative contre le barrage de Rheinau

Le 5 décembre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur une initiative tendant à réviser la constitution fédérale sur deux points. Elle voudrait en premier lieu inscrire dans notre charte nationale, un alinéa ainsi conçu : « La beauté des sites doit être ménagée ; elle doit être conservée intacte si un intérêt public majeur l'exige ». Le principe de la protection des sites n'a rien que de très sympathique. S'il ne s'agissait que de cela, l'initiative ne pourrait qu'être approuvée, bien que ce même principe soit déjà inscrit dans la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques et qu'en principe, la protection des beautés naturelles ressortisse à la compétence cantonale. Par ailleurs, obliger à la « conservation intacte » des beautés naturelles quand un « intérêt majeur » l'exige est une formule peu précise et de nature à susciter des conflits insolubles.

Mais l'initiative contre la construction de l'usine de Rheinau contient une seconde partie, inséparable de la première et qui la rend inacceptable. Elle propose qu'on insère dans la constitution fédérale une disposition transitoire annulant la concession relative au barrage de Rheinau, accordée le 24 décembre 1944, par le Conseil fédéral. On n'a jamais vu jusqu'à ce jour, dans aucun Etat fondé sur le droit, une loi prévoyant de déployer des effets sur des événements qui se sont passés alors qu'elle n'existait pas encore. En un mot, on ne peut pas, sans arbitraire, ou sans se moquer de l'ordre juridique, accorder des effets rétroactifs à une loi, encore bien moins lorsqu'il s'agit de la constitution, soit de la loi fondamentale de l'Etat. Pour ce motif déjà, une telle initiative doit être résolument rejetée.

L'initiative prétend vouloir ménager la beauté de la chute du Rhin. Or, cette dernière n'est pas menacée et le Conseil fédéral a d'ores et déjà déclaré qu'il n'accorderait aucune concession en vue d'utiliser l'énergie des chutes du Rhin. L'usine de Rheinau se situe 6,5 km. plus bas que les chutes, et le paysage fluvial, constitué par le Rhin entre les chutes et l'île de Rheinau, ne sera pas dégradé ni profané par cette construction.

Enfin, l'initiative veut inscrire dans la constitution que la concession accordée en son temps l'aurait été en violation de la loi, ce qui n'est pas davantage conforme à la réalité. Le Conseil fédéral, loin de violer la loi a, au contraire, obligé les concessionnaires à modifier leurs plans primitifs et à procéder à un certain nombre d'installations qui auront précisément pour résultat de sauvegarder la beauté du paysage !

Si une pareille initiative allait être adoptée, elle obligerait la Confédération à violer un accord international conclu avec l'Etat de Bade pour l'aménagement du Rhin, à renier sa parole et à retirer une concession régulièrement accordée, ce qui ne pourrait aller sans de lourds dommages-intérêts de l'ordre d'une centaine de millions. Il faut donc souhaiter que le peuple suisse repousse carrément le texte de pareille initiative.

Les signaux routiers

Le signal routier quel qu'il soit — signal d'alarme (de défense, d'indication — a pour rôle de rendre l'usage de la route attentif à une situation déterminée. Il ne remplit toutefois correctement cette fonction que dans la mesure où son langage est clair et net, compréhensible et visible pour chacun. C'est la raison pour laquelle une récente prescription réserve certaines formes de signaux — ronds, carrés ou triangulaires — au seul et unique usage de signalisation routière. Ces formes, ainsi que les couleurs spéciales pour la signalisation routière ne peuvent être employées à proximité immédiate de la chaussée pour d'autres buts ou, dans des cas exceptionnels « seulement dans la mesure où elles ne peuvent en aucun cas être confondues avec un signal routier ». (Art. 4, loi sur la circulation motorisée) Ces prescriptions très précises ont pour avantage de rendre la signalisation routière extrêmement claire et compréhensible. Les signaux deviennent ainsi un auxiliaire important pour le conducteur. Il ne tient qu'à lui de les respecter, et de conformer sa conduite à leur enseignement. Les signaux routiers n'ont pas été inventés pour ennuyer les usagers de la route. Au contraire, leur rôle est de les aider à circuler avec le maximum de sécurité et aussi d'agrément.

● En Tunisie, une bataille rangée a eu lieu entre terroristes et forces de sécurité. On compte 21 morts.

Il les connaît

Dans le tram 14, une brave femme se fait expliquer par le receveur comment elle doit faire pour trouver la rue de l'Albanie. Le receveur, patiemment, le lui explique une fois, deux fois, trois fois : — Une fois descendue, vous prendrez la chaussée de Waterloo à gauche, puis la première rue à droite et, ensuite, la première à gauche. Le tram arrive à la Barrière, la brave femme descend et, au lieu d'aller à gauche, prend la droite. — Voilà, dit le receveur, prenant les autres voyageurs à témoin, voyez-vous, c'est pour cela que je suis resté célibataire !